

Billets d'Afrique...

...et d'ailleurs



Informations et avis de recherche sur les avatars des relations franco-africaines

Côte-d'Ivoire, novembre 2004

10 ans de mensonges et d'impunité



Ironie du sort : alors que les Burkinabè viennent de chasser Blaise Compaoré, qui a joué un rôle majeur dans la déstabilisation de la Côte d'Ivoire, le 6 novembre 2014 marque le 10^{ème} anniversaire de « l'affaire de Bouaké » et des massacres de l'armée française à Abidjan, un scandale françafricain fait de diplomatie parallèle, de coups tordus et de crimes impunis. Etat des lieux de ce qui est maintenant connu et de ce qu'il reste à savoir : notre dossier, p. 7 à 12.

P.2 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P.3 ÉDITO « Je veux des morts ivoiriens »

P.4-5 BURKINA-FASO Blaise Compaoré, chassé par son peuple, doit maintenant être jugé !

En deux jours, le peuple burkinabè a mis son dictateur en fuite. Une victoire-éclair qui a surpris la plupart des « observateurs », et les alliés françafricains de Blaise, alors même que les signes avant-coureurs étaient nombreux.

P.5-6 TCHAD Mobilisation contre le pouvoir à vie de Deby
Au pouvoir depuis 24 ans, Idriss Deby menace de se présenter à l'élection présidentielle de 2016 pour un cinquième mandat. La Constitution, modifiée en 2005, ne l'interdit pas : une pétition et de nouvelles mobilisations lui demandent d'y renoncer.

P.6 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

P. 7-12 DOSSIER SPÉCIAL CÔTE D'IVOIRE :

Du bombardement de Bouaké au massacre de l'hôtel Ivoire : 10 ans de mensonges et d'impunité

P.13 TOULOUSE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI

Hommage à reculons aux victimes

La Mairie de Toulouse vient enfin de rendre hommage, du bout des lèvres, aux victimes du génocide des Tutsi du Rwanda.

P.14-15 MOBILISATIONS Forum social au Sénégal rebelle
Témoignage sur le Forum Social Africain qui s'est tenu à Dakar du 15 à 19 octobre, sur le thème « crises, guerres et interventions militaires extérieures pour le contrôle des ressources ». Franc CFA, entreprises, Accords de Partenariat Economique : la France y a été souvent évoquée.

P.16 LES BRÈVES DE LA FRANÇAFRIQUE

Les amis de Sarkozy en mauvaise posture

Le député-maire de Levallois-Perret, Patrick Balkany, a été mis en examen pour « blanchiment de fraude fiscale », « corruption » et « blanchiment de corruption ». L'organisme Tracfin s'était alarmé de son luxueux train de vie, incompatible avec ses revenus officiels. Grâce aux informations fournies à la justice par le richissime et sulfureux homme d'affaires Georges Forrest (qui vit en République Démocratique du Congo), les enquêteurs disposent de quelques éclaircissements sur l'argent mis à l'ombre par Balkany. Forrest affirme entre autres lui avoir remis une commission de 1% sur le rachat d'une compagnie uranifère, Forsys Metals Corporation en Namibie, soit 5 millions de dollars qui se sont volatilisés. Les deux compères avaient également été associés en tant que « facilitateurs » pour la firme française Areva dans le cadre de l'affaire (et du scandale) Uramin. On ignore pour l'instant pour quelle raison Forrest s'est mis à faire des confidences aux juges d'instruction français. A l'occasion de la mise en examen de Balkany, plusieurs journaux ont rappelé le parcours africain de ce dernier, élevé politiquement, comme Sarkozy, dans le sillage de Charles Pasqua. Ils ont rappelé également ses nombreux déplacements sous la présidence de Nicolas Sarkozy et la manière dont Balkany mêlait affaires privées et un rôle assumé de représentant officieux du président. Le cabinet d'avocats « Claude et Sarkozy », dans lequel est associé l'ex-chef de l'Etat, pourrait d'ailleurs avoir prêté son concours juridique au montage illégal de Patrick Balkany (*Le Monde.fr*, 21/10). Reste donc à savoir si ce dernier en a été le seul bénéficiaire ou s'il a aussi joué le rôle de caisse noire pour d'autres intérêts...

Non-ingérence à la française

Alors que les acteurs centrafricains, à commencer par la présidente de transition, et divers observateurs mettent en doute la faisabilité du calendrier électoral prévu par les bailleurs de fonds (avec une élection présidentielle au printemps 2015), la diplomatie française s'agace visiblement du retard pris et d'une situation où son armée s'enlise. Sur le modèle de ce qu'elle a imposé au Mali, la France voit dans une élection rapide un

préalable à la stabilisation du pays, et non un aboutissement. L'essentiel est de disposer de représentants « légitimes » avec lesquels pourra traiter la « communauté internationale ». La conseillère Afrique de François Hollande, Hélène Le Gal, s'est ainsi rendue à Bangui le 7 octobre dernier, pour plaider en faveur d'« une accélération concrète du calendrier ». Elle était accompagnée par le colonel Pierre Schill, conseiller et membre de l'état-major particulier de François Hollande, et par l'ambassadeur de France à Bangui, Charles Malinas (*La Lettre du Continent*, 07/10). Mais sans aucune intention de faire pression...

Le rayonnement de la France

Pour une fois que les Etats-Unis s'inspirent de la France, et non l'inverse, ne boudons pas notre plaisir. Selon la lettre confidentielle *Intelligence Online* (29/10), « Les Etats-Unis réfléchissent à se doter d'une nouvelle loi sur le secret des affaires, similaire à celle que la France cherche à adopter ». Le projet de loi, consultable sur le site de l'Assemblée nationale, résulte d'une demande conjointe de la Commission européenne et des grandes entreprises. Son élaboration, si l'on en croit la journaliste Martine Orange, a été entourée d'un « épais secret » (*Médiapart*, 02/04). Sous couvert d'aider les entreprises françaises à protéger leurs informations sensibles « dans le but de protéger nos positions concurrentielles » (exposé des motifs du projet de loi), on se doute que la répression judiciaire contre ceux qui voudraient percer le « secret des affaires » mettra gravement en danger le (maigre) droit de regard des salariés et des organisations syndicales, de même que le travail des quelques journalistes qui travaillent précisément sur « les affaires »...

Bonne nouvelle

Le recours formé par le général congolais Norbert Dabira, suite à sa mise en examen pour crimes contre l'humanité dans l'affaire des disparus du Beach (un embarcadère de Brazzaville où furent enlevées au moins 350 personnes en 1999), vient d'être rejeté par la justice française. Cette décision vaut confirmation d'une part que la justice française, bien que très restrictive sur ce sujet, est bien compétente en la matière. Le principe de compétence universelle ne peut en effet s'appliquer que si l'accusé dispose d'une « résidence habituelle » en

France. Or le général dispose d'une maison de campagne dans notre accueillant pays. D'autre part, Dabira ne peut se prévaloir de la mascarade de procès qui avait été organisée au Congo Brazzaville en 2005 et à l'issue de laquelle il avait été acquitté comme la plupart des accusés.

Bartolone contre les Camerounais

Le président de l'Assemblée nationale, Claude Bartolone, qui se verrait bien à Matignon, s'est offert une « tournée parlementaire » africaine. Après 3 jours en Côte d'Ivoire, et une virée militaire au Tchad (lire p. 5), il s'est rendu au Cameroun le 27 octobre, où il a visité l'école supérieure internationale de guerre de Yaoundé et papoté une heure avec Paul Biya, doyen de la Françafrique. « *Un échange à la fois amical, fructueux et politique* » selon le site web de la présidence camerounaise, où Bartolone, qui était accompagné de la socialiste Patricia Adam en sa qualité de présidente de la Commission défense de l'Assemblée et d'Alain Marsaud, député UMP des Français de l'étranger, s'est vu élevé à la dignité de « *Grand Officier de l'Ordre de la Valeur* ». Selon la présidence camerounaise, ravie ces mondanités, il venait de proposer, au nom de François Hollande dont il apportait une lettre, « *une aide à la formation des forces de défense et de sécurité* ». Le premier-ministrable a aussi tweeté sur sa « *rencontre avec des étudiants camerounais à l'institut français du Cameroun* ». Triés sur le volet, on présume : les militants de l'Association pour la Défense des Droits des Étudiants du Cameroun (ADDEC), apprécieront. Ce syndicat indépendant et trop vindicatif au goût du pouvoir connaît en effet une énième vague de répression, pour avoir cette fois dénoncé – ô crime – l'augmentation indue des frais d'inscription à l'université Yaoundé 1. Cette effronterie avait entraîné *illico* l'exclusion universitaire du Président et du Secrétaire général de l'ADDEC. Pris en flagrant délit de distribution de tracts contestant ces mesures arbitraires, le même Secrétaire général et le Secrétaire au logement du syndicat s'étaient faits tabasser par la police et embastiller. Si le premier a été libéré, mais après plus d'une semaine, le second a été mis en examen pour « *Atteinte à la sécurité de l'État* ». Une politique « sécuritaire » au service d'un d'État répressif, mais une forme de terrorisme qui n'intéresse toujours pas l'ambitieux Claude Bartolone et ses collègues députés.

Fodé Sylla, ambassadeur du Sénégal et de France

Courant octobre, Macky Sall a nommé le franco-sénégalais Fodé Sylla « ambassadeur itinérant du Sénégal », avec comme mission de promouvoir et mobiliser des fonds dans le cadre du nouveau Plan Sénégal Emergent 2014-2018. Selon *Le Parisien* (18/10), « le président sénégalais entend ainsi s'attacher les talents de négociateur du franco-sénégalais, son entregent ainsi que son immense carnet d'adresses ». Il a frappé à la bonne porte ! Homme aux multiples casquettes et réseaux, Fodé Sylla a été Président de SOS Racisme de 1992 à 1999, impliqué dans un scandale d'emplois fictifs de la sulfureuse mutuelle étudiante MNEF, et a utilisé son mandat d'eurodéputé de 1999 à 2004 pour soutenir les pires régimes africains, dont celui d'Eyadéma au Togo (Cf. *Billets* n°115, juin 2003). Il a servi dans les hautes instances d'Areva, notamment en tant que chargé de mission pour le développement économique et social de l'Afrique, et n'hésitant pas à mélanger les genres, il a conduit en parallèle en 2009 une mission auprès du ministère français de l'Écologie visant à « *entretenir les contacts avec les ministres africains de l'environnement* » en vue de la conférence de l'ONU sur le climat à Copenhague.

Aujourd'hui, dans sa nouvelle mission, il se dit prêt à aller « *parler à qui de droit* » et à mettre ses compétences au service du développement et de la croissance économique du Sénégal. Du Sénégal seulement ? Peu après sa nomination il confiait au site *www.afrik.com* (22/10) : « *aujourd'hui, on sait tous que les pays émergents, les pays asiatiques, notamment Chine, Inde, Brésil, viennent chercher des marchés en Afrique et recruter des gens en Afrique. Ils mettent la France dans une position délicate, car elle n'est plus le seul pays à s'intéresser à l'Afrique. D'où la nécessité d'inventer des mécanismes de rapports économiques qui ne soient plus paternalistes ou du "moi je t'aime moi non plus"* ». Ses amis français apprécieront.

Burkina-Faso, l'espoir ?

Nous proposons ce mois-ci un bref éclairage sur le renversement de Blaise Compaoré par le peuple burkinabè. Mais la situation étant encore incertaine à l'heure du bouclage, nous y reviendrons avec plus de recul dans notre prochain numéro.

« Je veux des morts ivoiriens »¹

Du 6 au 9 novembre 2004, l'armée française a inauguré son entrée dans le XXI^e siècle en commettant un de ses plus grands massacres depuis l'époque coloniale, tuant une soixantaine de personnes et faisant plus de 2000 blessés parmi des civils désarmés. Cela s'est passé à Abidjan, capitale économique d'un pays souverain qu'elle était censée protéger d'une rébellion venue du Burkina-Faso. Ce massacre a été commis dans l'indifférence d'une opinion publique anesthésiée par la propagande de médias dits d'information, répandant une version des faits directement dictée par le ministère de la Défense : l'armée aurait agi ainsi pour protéger les ressortissants français de la furie des Ivoiriens. Le Monde évoque "des scènes d'horreur [...] des corps blancs décapités à la machette" : il s'avèrera qu'aucun ressortissant français n'a été tué.

En réalité, le crime du peuple ivoirien remonte au mois d'octobre 2000, quand il a élu Laurent Gbagbo à la présidence. Cet opposant historique à Houphouët-Boigny est tout sauf un boutefeu, mais il n'était pas le candidat de la France. Dès lors, les autorités françaises vont multiplier les efforts pour le déposséder du pouvoir. Censées, aux termes des accords de défense les liant à l'État ivoirien, protéger celui-ci de la rébellion du Nord, elles vont au contraire maintenir la partition du pays, installant une situation de pourrissement.

C'est dans ce contexte qu'a eu lieu ce qu'il faudra bien appeler un jour le guet-apens de Bouaké. Le 6 novembre 2004, deux avions ivoiriens, pilotés par des mercenaires biélorusses, bombardent un cantonnement français de la force Licorne à Bouaké, tuant neuf soldats français. L'armée française réplique immédiatement en détruisant la flotte ivoirienne, sans même chercher à prendre contact avec les autorités légales, avant d'occuper Abidjan, ses blindés se portant devant la résidence présidentielle. S'ensuivent des manifestations violemment réprimées par l'armée française comme "insurrectionnelles" alors qu'elles visaient à défendre les autorités légales.

Selon Me Jean Balan, avocat des familles des soldats tués, qui ont porté plainte à Paris en 2005 pour assassinat, l'attaque de Bouaké "fut une manœuvre pour trouver un prétexte de se débarrasser de Laurent Gbagbo". L'instruction se heurtera au verrouillage, via l'inoxidable secret-défense, de toutes les voies d'accès à la vérité par les autorités françaises, notamment par Michèle Alliot-Marie, successivement ministre de la Défense et de la Justice. Celle-ci refusera d'expliquer l'incroyable : les pilotes biélorusses auteurs du crime, parfaitement identifiés, arrêtés au Togo et libérés sur instruction des autorités françaises. Ils n'ont depuis jamais été retrouvés.

Le cœur se serre à l'évocation des victimes ivoiriennes des fusillades, "la terreur, la chair entamée par les balles, une main arrachée, les os brisés par le métal"² ; ou à celle des cadavres de nos pioupiou "jetés dans des sacs plastiques tels qu'ils avaient été trouvés, couverts de sang, de poussière, sans être lavés ni habillés". Combien de temps encore faudra-t-il subir l'irresponsabilité criminelle des Ubus de la politique française et l'usage qu'ils font des moyens de l'État au service de leurs minables intrigues de coloniaux attardés ?

Odile Tobner

1. Propos tenus le 6 novembre par le général Poncet, commandant de la Force Licorne

2. Paul Moreira, un des rares journalistes à avoir relevé l'honneur de cette profession légitimement discréditée, en diffusant un reportage sur les fusillades de l'armée française.

BURKINA-FASO

Blaise Compaoré, chassé par son peuple, doit maintenant être jugé !

Extraordinaire peuple burkinabè. En deux jours, il a mis Blaise Compaoré en fuite. Une victoire qui a surpris la plupart des « observateurs » et « spécialistes » de ce pays, de même que la plupart des journalistes. Pourtant, tous les signes avant-coureurs étaient là.

Depuis de nombreuses années le pays s'attendait à ce que Blaise Compaoré modifie la Constitution pour pouvoir se représenter. Cette perspective était au centre des débats politiques depuis près de 3 ans. Toutes les manœuvres possibles ont été tentées : médiations diverses, Conseil consultatif sur les réformes politiques, tentative de dialogue vite avortée, le consensus n'a jamais pu être obtenu sur cette modification de l'article 37.

Enfin Blaise Compaoré a tenté de passer en force. Le 21 octobre, le Conseil des ministres annonce que le projet de modification constitutionnelle sera soumis à l'Assemblée nationale le 30 octobre. Il obtient le ralliement à son projet de l'ADF RDA, héritier du parti inter-africain fondé par l'Ivoirien Houphouët Boigny en 1946. Sur le papier, une majorité des 3/4 se dessine, qui permettrait de modifier la Constitution sans convoquer le référendum.

Front uni

Mais cette fois la situation politique est tout autre. L'opposition politique est unie sur la revendication du refus de tout nouveau changement constitutionnel. Elle a montré en outre une très grande capacité de mobilisation, rassemblant plusieurs fois des dizaines de milliers de personnes (cf. *Billets* n°227, septembre 2014). D'autre part le parti au pouvoir, le CDP, s'est considérablement affaibli, par le départ de plusieurs anciens ténors du parti pour créer un nouveau parti, le Mouvement du Peuple pour le Progrès.

De nouvelles associations de la société civile se sont constituées, en particulier le Balai citoyen, « pour balayer le pays ». Ses membres se sont surnommés les Cibals, et ont désigné comme « *Cibal suprême* » Thomas



Un des militants du Balai citoyen, face à la foule de manifestants place de la Révolution, le 30/10/14 à Ouagadougou. Photos CC Mikael Aurelio Doulson Alberca

Sankara lui-même ! Créé par Smockey et Sams'K Le Jah, deux musiciens très populaires parmi la jeunesse pour leur musique mais beaucoup aussi pour leur engagement, le Balai citoyen, par sa communication, ses formes d'action et de structuration en clubs locaux, l'indépendance par rapport aux partis politiques, a rencontré le besoin d'organisation et de formation d'une bonne partie de la jeunesse engagée.

Les choses sont alors allées très vite. L'opposition réunie derrière le CFOP (Chef de file de l'opposition) a annoncé une campagne de désobéissance civile à partir du 28 octobre, date à laquelle elle a appelé à une grande manifestation populaire. Elle a exigé que la population puisse assister aux délibérations de la séance du 30 octobre.

Insurrection populaire

La mobilisation s'organise. Le 30 octobre éclate une véritable insurrection populaire, dans laquelle le Balai citoyen joue un rôle important puisque ce sont ses militants qui sillonnent la ville pour appeler à empêcher le vote. Mieux, ce sont eux qui sont partis négocier avec les militaires alors que le chef d'état-major nommé par Blaise Compaoré, le général Traoré, s'était déclaré chef de l'État. Le peuple est resté mobilisé sur la place de la Révolution, les militaires, les dirigeants des partis et de la société civile venant rendre compte du déroulement des événements. Au moment de boucler ce numéro, il est encore difficile de déterminer qui détient la réalité du pouvoir ; l'armée, contestée, poursuit ses discussions avec l'opposition.

La diplomatie française dans ses communiqués officiels, tout en réaffirmant l'excellence des relations passées avec le Burkina, se réfère à la charte de l'Union Africaine. Le département américain apparaît légèrement plus ferme dans ses déclarations publiques. En réalité, le



7 octobre, dans une lettre rendue publique plus tard, François Hollande écrit : « *le Burkina Faso pourrait être un exemple pour la région si, dans les mois qui viennent, il avançait lui aussi dans cette direction en évitant les risques d'un changement non consensuel de Constitution. Vous pourriez alors compter sur la France pour vous soutenir, si vous souhaitez mettre votre expérience et vos talents à la disposition de la communauté internationale* ». Mais les manifestants ont prouvé qu'aucune modification de la Constitution n'aurait été consensuelle, même si Blaise avait finalement organisé un prétendu référendum.

Pour ce qui est des alternatives politiques au Burkina, l'opposition « libérale », au sens économique du terme, est désormais majoritaire, même si la gauche a progressé. Tout simplement parce que la plupart des nouveaux partis qui se sont créés dans la dernière période, l'ont été par des anciens collaborateurs de Blaise Compaoré. Et le chef de l'opposition actuel n'est autre que Zéphirin Diabré, ancien directeur Afrique d'Areva !

Réflexes françafricains

La Françafrique n'a pas manqué de se manifester durant cette période difficile. Le matin du 30 octobre, François Loncle, président du groupe parlementaire d'amitié France-Burkina Faso est venu déclarer à *RFI* que Blaise Compaoré pouvait très bien gérer la transition, démontrant ainsi le déphasage complet du Parlement français par rapport à la réalité de ce pays. Quant à la proposition de François Hollande de contribuer à le recaser dans les instances internationales, elle fait fi de son passé de déstabilisateur de la région, lui qui est impliqué dans toutes les guerres d'Afrique de l'Ouest, Libéria, Sierra Léone et Côte d'Ivoire, sans compter son soutien à peine voilé à certains groupes séparatistes du nord du Mali, ce qui lui a valu d'être récusé par Bamako comme médiateur.

Le France a là encore montré sa complicité avec les dictateurs africains au prix du déni de justice. Selon *Le Figaro* (31/10), « *Paris a joué un rôle dans l'exfiltration du chef d'État déchu* ». La France n'a pourtant pas à soustraire Compaoré à la justice de son pays. Le seul avenir qu'il mérite, c'est d'être jugé pour ses assassinats et crimes économiques au Burkina, mais aussi, au même titre que Charles Taylor, devant une juridiction internationale pour répondre des centaines de milliers de victimes des guerres régionales.

Bruno Jaffré

TCHAD

Mobilisation contre le pouvoir à vie de Deby

Alors que les Burkinabè sont parvenus à mettre à bas le pouvoir d'un Blaise Compaoré ayant tenté le tout pour le tout afin de rester au pouvoir à l'issue de son mandat actuel, une pétition est en train de faire du bruit au Tchad, demandant à Idriss Deby de ne pas se présenter à l'élection présidentielle de 2016 pour un cinquième mandat.

Installé au pouvoir en 1990 par les services secrets français, Idriss Deby n'a plus le problème qui a valu à Compaoré sa chute : c'est en 2005 qu'il a fait réviser la Constitution afin d'abolir toute limite en termes de nombre de mandats et d'âge. Ce tripatouillage avait provoqué, en vain, une forte mobilisation de la société civile et de politiques pour s'y opposer – notamment la création de la Coalition des partis politiques pour la défense de la Constitution (CDPC) dirigée par feu Ibni Oumar Mahamat Saleh, officiellement « disparu » suite à son enlèvement par les forces de sécurité en février 2008, et à propos duquel la justice tchadienne a prononcé un non-lieu en juillet 2013.

2016, nouvelle échéance

Eric Hervé Pando préside l'association sociale des jeunes pour la défense des droits humains (ASJDH), qui fait partie des organisations initiatrices d'un appel mobilisant de nombreuses associations de la société civile et des partis politiques d'opposition. De passage à Paris, il en explique les demandes collectives : « *Nous critiquons le népotisme : ce sont les personnes du clan de Deby qui sont promues aux postes à responsabilités. Nous critiquons aussi la gabegie : les biens de l'État sont gaspillés par les enfants du clan, qui considèrent que ces biens sont leur propriété. Ils viennent s'amuser ici sur les Champs-Élysées etc. C'est écœurant. Les Tchadiens souffrent, le Tchadien ne mange pas, ne boit pas. Et pourtant le Tchad est un pays pétrolier, ce pétrole ne peut pas servir seulement aux enfants de Deby. Il y a aussi la mal-gouvernance, le pays est mal géré, c'est un gâchis total. L'incompétence des agents de l'État, la corruption ont gangrené toutes les sphères de l'administration, l'impunité est totale et la justice taillée à la dévotion du Président. Tout cela nous révolte. Il faut dire non, il faut que cela cesse.* » Toute manifestation étant interdite au Tchad, le

mouvement appelait à une opération « Ville morte » le 9 octobre pour dénoncer une pénurie de carburant artificiellement créée, permettant à des proches du pouvoir de s'enrichir encore et impactant durement la vie quotidienne des Tchadiens.

Si la candidature du dictateur en 2016 est légale, le combat de ce mouvement est d'en montrer l'illégitimité et de s'accrocher à la définition de la démocratie, dont un des fondements est l'alternance, qui passe par l'organisation d'élections libres et transparentes, comme l'explique Eric Hervé Pando : « *Il ne faut pas que Deby se représente aux élections de 2016 sinon cela serait un coup de force de sa part. Il est en train d'étrangler la démocratie, autant rester dans la dictature gouvernée par une main de fer plutôt que de se cacher derrière la démocratie pour infliger une main de fer à la population* ». Si cette mobilisation



Eric Hervé Pando, président de l'ASJDH

questionne en creux le positionnement et la capacité des forces politiques d'opposition à présenter des candidats crédibles et à se rassembler, elle révèle une détermination forte des acteurs de la société civile mobilisés malgré la répression. Aussi, elle

Salves

est prise au sérieux par le pouvoir ; RFI.fr relevait le 23 octobre que « le fait de demander au chef de l'Etat de ne plus se représenter a fait mouche ».

Bouclier du régime

Depuis 2013, Idriss Deby a su réchauffer ses relations avec l'exécutif socialiste en se faisant reconnaître comme LE partenaire africain des Occidentaux dans la lutte contre le terrorisme, grâce à sa participation aux côtés des Français à l'opération Serval et à la Minusma au Mali (image tout de même entachée par son rôle dans la crise centrafricaine, cf. *Billets* n°236, juin 2014, et questionnaire au vu par exemple de la visite que des groupes islamistes libyens ont rendue à Deby, selon *Libya Herald* du 16/09). Les autorités françaises le lui rendent bien : accueillir le centre de commandement opérationnel de l'opération Barkhane sur son sol – négociation faite en toute opacité – permet à Deby de donner aux Tchadiens exaspérés des signaux que la France semble encore prête à le soutenir contre son peuple au nom de la stabilité (*Mediapart*, 19/10), comme le souligne un communiqué du 14 octobre du Collectif de solidarité avec les luttes sociales en Afrique : « *Le 19 juillet, en visite au Tchad, François Hollande n'a pas rassuré les démocrates tchadiens déjà affaiblis par la répression, laissant croire, qu'en contrepartie de l'aide pour Barkhane, l'Etat de droit et l'absence de démocratie seraient encore moins pris en compte. Il n'a pas rencontré d'opposants laissant son conseiller Thomas Mélonio le faire très discrètement et sans engagement et le député Pouria Amirshahi s'exprimer en contrepoint* ». Comme le résume Eric Hervé Pando « *on se demande s'ils ne sont pas venus en bouclier pour le régime du Tchad, en protecteur* ».



Image extraite du reportage de LCP diffusé le 30 octobre dans l'émission «*Ca vous regarde!*», sur l'étape tchadienne de la tournée parlementaire de Claude Bartolone, le 26 octobre. Le président de l'Assemblée survole N'Djaména en compagnie du général à la tête de l'opération Barkhane.

Comme toujours pour la politique africaine de la France, le suivisme des députés est de rigueur : le président de l'Assemblée nationale Claude Bartolone a ainsi mené une visite de 5 jours en Côte d'Ivoire, au Tchad et au Cameroun, du 23 au 27 octobre. En compagnie des députés qui l'accompagnaient, notamment la présidente de la Commission défense de l'Assemblée Patrice Adam, fidèle soutien de l'État-major au sein de l'Hémicycle, il a ainsi « tenu à se rendre compte personnellement de l'engagement des troupes françaises en Afrique » (*LCP*, 30/10), en se faisant prendre en charge par l'armée pour une visite du centre de commandement de Barkhane à N'Djaména. Sans oublier de s'afficher avec le numéro deux officiel de cet État dictatorial, le président de l'Assemblée nationale tchadienne Jacques Haroun Kabadi, passé depuis 15 ans par toutes les fonctions sensibles du régime : porte-parole du gouvernement, Premier ministre, Secrétaire général du parti au pouvoir puis de la Présidence, et même conseiller spécial de Deby.

La leçon burkinabè ?

Suite au renversement de Blaise Compaoré par son peuple, il reste à savoir si les autorités françaises tireront les leçons de leurs soutiens criminels à des autocrates soucieux de se représenter sans cesse – et sans grand suspense, fraude électorale aidant – à leur propre succession.

Même s'il n'est plus question ici de changement constitutionnel, déjà entériné, la société civile tchadienne compte bien faire barrage à un Idriss Deby désireux, lui aussi, de gouverner à vie.

Juliette Poirson et Thomas Noirot

Normalisation intéressée

Les relations diplomatiques entre la France et le Maroc n'étaient pas au plus haut depuis la convocation d'Abdellatif Hammouchi, patron du contre-espionnage marocain, par la justice française dans le cadre de plusieurs plaintes pour « complicité de torture ». L'audition de Hammouchi (distingué au rang de Chevalier dans l'ordre national de la légion d'honneur par Nicolas Sarkozy) avait été demandée par l'ACAT (Action des Chrétiens pour l'abolition de la torture) et celui-ci avait été cueilli par les forces de l'ordre en pleine conférence de presse à Neuilly sur Seine en février dernier. Laurent Fabius, le ministre de la « diplomatie économique » avait aussitôt déploré des « dysfonctionnements », tout en soulignant bien sûr l'indépendance de la justice. Hollande s'était également fendu d'un appel pour s'excuser auprès du roi du Maroc. Il vient de réitérer publiquement à l'occasion de l'inauguration d'une exposition à l'Institut du monde arabe, et alors que la diplomatie marocaine affiche ostensiblement un rapprochement avec l'Espagne : « *Je veux maintenir des relations de confiance et dépasser toutes les difficultés qui peuvent parfois surgir, parce que nous avons besoin l'un de l'autre, le Maroc de la France et la France du Maroc* », a-t-il expliqué, affirmant qu'il « *veillerait personnellement* » à ce que les relations franco-marocaines « *puissent être amplifiées, consolidées et si c'était nécessaire relancées* ». Voilà qui devrait rassurer les actionnaires de quelques firmes comme (par ordre alphabétique) Accor, Alstom, Banque populaire, Renault, BNP-Paribas, Suez, Thalès, ou Total... mais pas les détenus du centre de détention officieux de Témara où les services de M. Hammouchi pratiquent la torture à tour de bras, si l'on en croit les rapports de plusieurs ONG dont Amnesty International.

« Frères d'armes »

A en croire le dernier livre d'Antoine Glaser, plein d'intox mais aussi d'anecdotes, c'est par ce terme que Michel Roussin (ex-gendarme, ex-patron des services de contre-espionnage, ex-ministre de la Coopération sous Chirac, vice-président de MEDEF International et de retour dans le groupe Bolloré...), désigne le Tchadien Idriss Deby, le Congolais Sassou Nguesso... et le Burkinabè Blaise Compaoré.

CÔTE-D'IVOIRE

Du bombardement de Bouaké au massacre de l'hôtel Ivoire : 10 ans de mensonges et d'impunité

Initiée sous le prétexte d'éviter un « bain de sang », cautionnée par la CEDEAO et validée a posteriori par l'ONU, officiellement soucieuse de « neutralité », l'opération Licorne en Côte d'Ivoire était censée illustrer l'exemplarité des nouvelles modalités d'intervention de l'armée française en Afrique. Les événements sanglants de novembre 2004 ont pourtant confirmé une solide tradition franc-africaine : diplomatie parallèle, coups tordus et crimes impunis.

Début novembre 2004, l'armée ivoirienne lance une offensive sur le nord du pays, sous le contrôle depuis deux ans d'une rébellion qui, malgré de multiples négociations ayant débouché sur son entrée au gouvernement, refuse tout désarmement. Au cours de cette offensive, essentiellement aérienne, neuf soldats français de la force Licorne et un civil américain trouvent la mort dans un bombardement. Dès lors, c'est l'escalade : neutralisation des moyens militaires aériens ivoiriens et occupation de l'aéroport d'Abidjan par l'armée française, importantes manifestations contre l'armée française et exactions contre des expatriés. La prise de contrôle d'Abidjan par la force Licorne fera, en l'espace de quatre jours, plusieurs dizaines de morts parmi les civils ivoiriens. Les affrontements les plus importants ont eu lieu à l'aéroport d'Abidjan, devant la base militaire française de Port-Bouët, au niveau des ponts qui enjambent la lagune Ébrié, autour de l'hôtel Ivoire, mais aussi dans l'intérieur du pays, notamment à Duékoué.

Opération « dignité »

Le 4 novembre 2004, l'armée ivoirienne déclenche l'opération Dignité, de reconquête militaire de la partie nord du pays, occupée depuis la tentative de coup d'État ratée de septembre 2002 par les rebelles des Forces Nouvelles, et sanctuarisée par la « zone de confiance » instaurée par la force française qui sépare les belligérants. Pendant deux jours, ni les troupes françaises ni celles de l'ONU, chargées de faire respecter le cessez-le-feu, ne réagissent aux bombardements des positions rebelles à Bouaké et Korhogo. Le Secrétaire général des Nations unies se déclare seulement préoccupé de la situation. Selon des « responsables militaires français », « l'attaque aérienne a pris les troupes françaises par surprise » (*Le Monde*, 05/11/2004). En réalité, le

président Gbagbo a précédemment averti son homologue français, les services français surveillent depuis le 2 novembre les préparatifs du camp loyaliste et le 3, les militaires français présents à Bouaké sont prévenus d'une offensive aérienne qui visera exclusivement les Forces Nouvelles.

Un bombardement mystérieux

Le 6 novembre, l'un des deux avions Sukhoï ivoiriens bombarde un campement français à Bouaké, faisant une quarantaine de blessés et dix morts, neuf soldats français et un civil américain. Paris ordonne alors la destruction immédiate de la flotte aérienne ivoirienne puis la prise de contrôle d'Abidjan par les militaires français. En réaction, les « jeunes patriotes » favorables au président Gbagbo organisent une campagne d'intimidation des ressortissants français, lesquels sont rapidement évacués, et la population, craignant un coup d'État contre Gbagbo, manifeste contre ce déploiement militaire français. Ces manifestations hostiles, mais désarmées, sont violemment réprimées par les soldats de Licorne. A ce jour, on ne sait toujours pas avec certitude qui a ordonné et pour quelle raison le bombardement de Bouaké à l'origine de cette chaîne d'événements. Une seule chose est aujourd'hui particulièrement limpide : depuis le départ, les autorités françaises font obstacle à la vérité.

« Jetés là comme des bêtes »

En conclusion d'un hommage national dans la cour des Invalides, le président Chirac promet aux neuf victimes françaises du bombardement : « nous ne vous oublierons pas ». « Nous leur devons respect et gratitude », vient-il

d'expliquer. Pourtant en 2005, l'une des mères d'un soldat décédé, découvre que les dépouilles de deux militaires ont été interverties dans les cercueils : « jetés dans les sacs plastique tels qu'ils avaient été trouvés sur le terrain: couverts de sang, de poussière, vêtements déchirés, sans être lavés ni habillés. "Jetés là comme des bêtes", dira un témoin » (*SlateAfrique*, 26/11/2012). Si les soldats français décédés ont été mis en bière à la va-vite, l'enquête, elle, traîne en longueur. Le Tribunal aux armées de Paris (TAP) n'a été saisi que deux mois après les assassinats, au lieu des quelques jours habituels. L'autopsie, obligatoire dans ces circonstances, n'a pas été réalisée et la France a refusé l'exhumation des corps demandée par la justice ivoirienne en janvier 2007.

Des mercenaires indésirables

Plus surprenant encore, c'est avec l'aval des autorités françaises que les mercenaires qui ont procédé au bombardement ont pu s'enfuir. Arrêtés, non pas sur l'aéroport de Yamoussoukro, mais plus tard à Abidjan, quinze mercenaires slaves sont retenus quatre jours par les forces spéciales françaises, officiellement sans être interrogés, puis exfiltrés dans un minibus à destination du Togo, pour être réceptionnés par Robert Montoya. C'est en effet cet ex-gendarme de la cellule antiterroriste de l'Elysée, reconverti dans la sécurité privée, qui a fourni au président Gbagbo avions de chasse et mercenaires slaves. Manque de chance, ces derniers sont arrêtés à la frontière togolaise et le ministre de l'Intérieur togolais, François Boko, prévient les autorités françaises par voie diplomatique normale et via les correspondants de la DGSE (Direction Générale de la Sécurité Extérieure).

Les victimes oubliées

A l'époque des faits, seul le drame des soldats décédés puis des expatriés évacués préoccupe les médias français. Dès l'annonce de la destruction de la flotte ivoirienne, on l'a dit, les jeunes patriotes, proches du pouvoir, s'en prennent aux ressortissants français présents en Côte d'Ivoire, ce qui était prévisible et conduit à organiser leur regroupement pour un éventuel rapatriement. A la Une du *Monde* (14/11/2004), on évoque « des scènes de terreur et d'horreur. Des blessés, des disparus, des corps blancs décapités à la machette, des femmes violées ». Ces dernières se compteraient par « dizaines », selon les sources militaires. En réalité, trois plaintes pour viols seront enregistrées à Paris et aucune mort française n'est à déplorer. Mais les vrais massacres sont passés sous silence : ceux commis par les militaires français contre des civils ivoiriens désarmés entre le 6 et le 9 novembre.

L'après-midi du 6 novembre, l'armée française lance simultanément deux opérations : la destruction des moyens aériens de l'armée ivoirienne et la prise de l'aéroport international d'Abidjan. Près de Yamoussoukro, un cameraman de la télévision ivoirienne est blessé par balle alors qu'il filmait les repréailles d'un hélicoptère français. À Abidjan, face aux protestations du colonel de Revel, qui commande la base militaire française et craint des vengeance à l'encontre des ressortissants français, le général Poncet réplique « je veux des morts ivoiriens » - des propos rapportés et confirmés lors du procès dans l'affaire Mahé (du nom de cet Ivoirien étouffé dans un blindé français, cf. *Billets* n°235, mai 2014). Il y en aura, par dizaines ! Dans un livre récent, *De Phnom Penh à Abidjan* (l'Harmattan, 2014), l'ambassadeur Gildas Le Lidec (en poste à Abidjan à l'époque) raconte les regrets que le général Poncet lui a confiés plus tard : « ne pas avoir obtenu l'autorisation de Paris de bombarder le palais présidentiel pour régler le sort de Laurent Gbagbo ». Le Lidec ajoute, en allusion à l'intervention française qui mettra fin à la crise post-électorale

de 2011 : « La manœuvre fut conduite sept ans plus tard ! ».

Ignorant ce qui s'est passé plus tôt à Bouaké et répondant aux appels des *jeunes patriotes* à défendre le pays face aux opérations de l'armée française, les Ivoiriens descendent massivement dans les rues. Un lycée français est incendié. Dans la nuit du 6 au 7 novembre, des milliers de manifestants ivoiriens veulent traverser les ponts menant à l'aéroport et à la base française voisine. Pour empêcher le franchissement des ponts, les appareils du 6e RHC (régiment d'hélicoptères de combat) de Nancy effectuent des tirs « sélectifs » (en quatre jours, le 6e RHC tirera plus de mille obus de 20mm et 8 missiles HOT). Ceux qui passent les ponts se heurtent aux barrages et aux chars des soldats français. Ces derniers tirent à balles réelles et à la grenade, selon un rapport de l'ONG Amnesty International. Les abords du camp français sont protégés par des mines. Licorne ne maîtrisera l'aéroport que tard dans la nuit, « en dépit de l'opposition d'une partie de la population » écrit le colonel de Revel, qui évoque une « action face à des non-combattants ». Le lendemain, tandis que l'armée française a pris le contrôle d'Abidjan, le président de l'Assemblée nationale Mamadou Koulibaly dénonce sur *France Inter* plus de 30 morts et 100 blessés par l'armée française. À Paris, on entretient le flou. Le général Bentegeat ne parle d'abord que de « pillards » puis reconnaît qu'on a « peut-être blessé ou même tué quelques personnes » (Point de presse, 7 novembre 2004). Quelques jours plus tard, la ministre de la Défense minimise : « Il y a sans doute eu quelques victimes ; nous ne le savons pas avec précision, car lorsque les choses se passent la nuit, il est extrêmement difficile de savoir ce qui se passe » (*RFI*, 10/11/2004). Selon un officier cité par *Libération*, les militaires français auraient tiré « d'abord dans l'eau, puis sur le pont, puis à proximité des manifestants » (*Libération*, 1/12/2012). Le colonel Aussawy évoque « des ricochets » : « un certain nombre de choses peuvent faire qu'il puisse y avoir des victimes » (*Canal+*, 30/11/2004).

Côte d'Ivoire : évacuations et terreur

UN PEU PLUS de 800 Européens de Côte d'Ivoire, essentiellement français, ont été évacués, mercredi 10 novembre d'Abidjan, à bord de trois avions affrétés par les autorités françaises. Trois autres appareils, avec à leur bord 800 autres personnes, étaient attendus jeudi à Roissy. A leur arrivée à l'aéroport Charles-de-Gaulle, les premiers Français rapatriés ont raconté des scènes de terreur et d'horreur. Des blessés, des disparus, des corps blancs décapités à la machette, des

femmes violées, des pillages : de nombreux témoins, parfois réfugiés sur le toit de leur maison ou terrés chez des voisins ivoiriens et secourus par des hélicoptères militaires français, racontent les mêmes scènes de sévices.

Le président ivoirien, Laurent Gbagbo, a annoncé mercredi le retour « à la normale » sous 48 heures. Mais dans les médias d'Etat, le « Satan » Chirac est dénoncé, et les appels à la violence se poursuivent.

► Les témoignages des Français rapatriés

► Scènes de viols, de sévices et de pillages

► Appel à la violence sur les médias d'Etat

Lire page 5

Propagande mensongère en Une du quotidien *Le Monde*, 14 novembre 2004. Rien, en revanche, sur les victimes de l'armée française.

Retenus pendant une dizaine de jours, ils sont finalement expulsés à la demande des autorités françaises. Michèle Alliot-Marie, alors ministre de la Défense a à plusieurs reprises justifié cette inaction devant la presse ou la justice. Elle affirme notamment qu'un membre de son cabinet lui a indiqué « *qu'il n'y avait pas de base juridique puisque pas de mandat d'arrêt international* » pour procéder à une extradition des mercenaires. Interrogé à son tour, « *le conseiller juridique en poste en 2004 au ministère de la Défense a déclaré sous serment que non seulement, il n'avait pas été consulté, mais que s'il l'avait été, il n'aurait certainement pas donné cette réponse* » (*SlateAfrique*, 5/12/2012), car plusieurs bases juridiques existaient bel et bien. La ministre a également expliqué qu'on ne pouvait savoir si les pilotes responsables du bombardement de Bouaké faisaient partie des mercenaires arrêtés. Or ces derniers, Yuri Suschkin et Boris Smahin, ont été parfaitement identifiés par les services secrets français, qui ont filmé et photographié 24h/24h les préparatifs de l'offensive ivoirienne, comme l'attestent les notes des services secrets déclassifiées depuis. Et la photocopie de leur passeport a été transmise aux autorités françaises par le ministre togolais... Ce n'est que quinze mois après les faits que des mandats d'arrêt ont été lancés contre des mercenaires qui sont depuis portés disparus.

Mensonges en série

Les autres éléments du dossier suscitent tout autant de déclarations contradictoires et évolutives des autorités politiques et militaires françaises. Ainsi le général Bentegeat, ancien chef d'état-major des armées, affirme ne pas avoir participé à un Conseil restreint de défense à l'Élysée, normalement organisé en cas de crise. Concernant la décision de détruire la flotte ivoirienne, c'est, selon les sources, tantôt Chirac, tantôt le chef d'état-major des armées, tantôt le général Poncet lui-même – à la tête de Licorne – qui en aurait donné l'ordre. Quant aux boîtes noires des deux avions ivoiriens incriminés, personne n'aurait reçu instruction de s'en préoccuper...

Plus rocambolesque encore, le récit de l'arrivée en renfort des blindés français à Abidjan depuis le nord du pays. Selon les dépositions, sous serment, de Michèle Alliot-Marie, ceux-ci devaient protéger la résidence de France. Pour le colonel Destremau, qui commandait la colonne, il s'agissait de sécuriser l'Hôtel Ivoire – qui avait servi la veille de lieu de

regroupement des expatriés français. Pourtant, c'est devant la résidence du président Gbagbo que les blindés vont se retrouver. Une « *erreur d'orientation* » selon Destremau, d'abord imputée à un problème de GPS, puis à un mystérieux « *guide* » venu rejoindre les blindés en hélicoptère, et dont la présence est confirmée par le général Poncet (*JeuneAfrique.com*, 12/11/2013). Après avoir stationné deux heures devant la résidence présidentielle, la colonne aurait retrouvé son chemin. Selon le carnet de route du régiment de Bouaké, elle aurait en réalité rejoint le camp militaire français avant de retourner à quelques centaines de mètres de la résidence de Gbagbo, devant l'Hôtel Ivoire. Selon les comptes-rendus de l'armée française, le mystérieux guide pourrait être le général ivoirien Mathias Doué, chef d'état major de Gbagbo, limogé dans les jours qui suivront (*SlateAfrique*, 5/12/2012). L'ambassadeur de France au Burkina, Francis Blondet, reconnaîtra ultérieurement que le coup d'État était une option « *à portée de main* » mais qui a finalement « *été repoussée*. (...) *Pour certains, c'était une façon de se courber, de se mettre à genoux devant M. Gbagbo* », précise-t-il dans le quotidien burkinabè *Sidwaya* (28/02/2006), en allusion à ceux, côté français, qui n'auraient pas digéré que le coup d'État ne soit pas conduit à son terme.

Tentative de coup d'État ?

Devant la justice, certains officiers s'interrogent ouvertement sur les invraisemblances du dossier. Le général Poncet lui-même, qui commandait la force Licorne, et qui affirme déplorer qu'on lui ait ordonné de laisser filer les mercenaires responsables de la mort de ses soldats, évoque la possibilité d'une « *bavure manipulée* » (*Médiapart*, 09/11/2011). Dans le même temps, il est mis en cause par Michèle Alliot-Marie dans l'affaire Firmin Mahé, du nom de cet Ivoirien assassiné par des soldats français. Un « *rideau de fumée* » selon l'avocat des militaires français partie civile, Me Balan, qui remarque que l'affaire « *était connue depuis longtemps par les autorités militaires et politiques* » et qu'elle n'a été révélée que le jour où *Le Monde* traitait pour la première fois sérieusement de l'affaire de Bouaké. En 2010, Michèle Alliot-Marie est explicitement interrogée par la juge Michon sur l'hypothèse d'une manipulation : « *Un témoin affirme que l'attaque du camp français est le résultat d'une manœuvre élyséenne, mise en place par la "cellule Afrique", et dans laquelle*



vous êtes directement impliquée, visant à faire "sauter" le président Gbagbo. Cette manœuvre consistait à fournir à l'armée de l'air ivoirienne une fausse information sur l'objectif à bombarder (...) Le but poursuivi par l'Élysée était de faire commettre une erreur monumentale aux forces loyalistes, afin de déstabiliser le régime et de faire sauter le président Gbagbo, que les Français voulaient remplacer, peut-être par un général ivoirien réfugié à Paris (...), secrètement ramené en Côte d'Ivoire par Transall, et se trouvant dans l'un des blindés du convoi qui s'est rendu jusqu'à la porte du palais. Réponse de la ministre : « *Cela me paraît du pur délire* ». Le général Malaussène, ancien adjoint de Poncet à la tête de l'opération Licorne, ne cache pas non plus ses certitudes : « *Je pense qu'il y avait un projet politique qui était celui de mettre Ouattara en place et de dégommer Gbagbo (...)* Je pense que la manœuvre Gbagbo est tombée dans un piège » (*Jeune Afrique*, 12/11/2013). Une conviction aujourd'hui partagée par l'avocat des familles des militaires décédés. Sans doute le piège n'allait-il pas jusqu'à prévoir le sacrifice des soldats français, comme l'affirme *SlateAfrique* (26/11/2012) : « *D'après le scénario prévu, les Sukhoï de Gbagbo auraient dû atteindre un local vide et justement fermé ce jour-là pour "inventaire". Il n'était pas prévu que des soldats iraient s'abriter derrière* ».

Raids blindés sur Abidjan

Le 7 novembre, trois colonnes blindées de Licorne en provenance de Bouaké, Man et Korhogo, en zone rebelle, descendent pour renforcer le contrôle

d'Abidjan. D'après le témoignage du sergent Douady, les ordres sont clairs : « ouverture du feu sur toute personne qui nous empêcherait de passer, civil ou militaire ». À chaque village ou presque, les convois sont ralentis par des barrages de l'armée ivoirienne ou par des manifestations. À Duékoué, Antoine Massé, un journaliste ivoirien qui couvre une manifestation visant à bloquer l'avancée des soldats français partis de Man, est tué comme trois militaires, un policier, un douanier et deux autres civils. On ne connaît pas le bilan de ces passages en force à la mitrailleuse.

« Une cellule d'infirmité » au ministère de la Défense

Au sujet de l'attitude des médias français, le journaliste Paul Moreira écrit que « toutes les rédactions nationales avaient eu très vite en leur possession les images explicites de la télé ivoirienne » sur la tuerie de l'hôtel Ivoire, « les journalistes français présents sur place avaient bel et bien enquêté ». Pourtant, en novembre 2004, seuls iTélé et Canal+ les diffusèrent. La raison ? « une cellule de communication de crise a été créée au ministère de la Défense (...). À chaque coup de fil, les spin doctors infirment. Une cellule d'infirmité, en quelque sorte, qui réussira à faire valoir son point de vue jusqu'au tout dernier moment ». Sur RFI (29/07/2007), Moreira ajoute « on a prouvé que le gouvernement mentait. Dans un pays anglo-saxon, la ministre aurait été obligée de démissionner. Nous sommes en France, où le mensonge ne coûte rien sur le plan politique ».

« On ne tue pas des soldats français impunément »

Les 8 et 9 novembre, après l'escale « involontaire », devant la résidence présidentielle de Laurent Gbagbo, la colonne blindée venue de Bouaké occupe l'Hôtel Ivoire, sous prétexte de protéger les ressortissants français qui ont pourtant déjà été évacués. Avant de se retirer, ils ouvrent à nouveau le feu sur la foule des manifestants. L'état-major français commence par affirmer que les manifestants ont tiré les premiers coups de feu (*Le Monde*, 10/11/2004), tandis que la ministre de la Défense parle

d'échanges de tirs entre les gendarmes ivoiriens et les civils (Conférence de presse, 10/11/2004). Le 13 novembre, le général Poncet ne reconnaît que des tirs de sommation en riposte à des tirs venant de la foule et du haut de l'hôtel Ivoire (pourtant occupé par les forces françaises...). Le général Bentegeat accuse à son tour la gendarmerie ivoirienne d'avoir « cherché à se saisir à un moment de nos soldats pour les envoyer dans la foule », obligeant les soldats français à « ouvrir le feu après des tirs de sommation » (Canal+, 8/02/2005). Selon la ministre de la Défense, les militaires auraient de toute façon « toujours réagi dans le cadre des règles », c'est-à-dire « après des tirs de sommation et des tirs de dissuasion » et uniquement « en état de totale légitime défense » face à une foule « qui était armée, armée de kalachnikov, armée de fusils à pompe, armée de pistolets » (*France 3*, 1/12/2004). Le 10 décembre 2004, le colonel Destremau affirme cette fois dans *Libération* que l'ensemble de ses hommes n'aurait fait que des tirs d'intimidation et que « seuls les hommes des COS, et non les tireurs d'élite du 6e, auraient visé certains manifestants avec leurs armes non-létales », faisant référence au Commandement des Opérations Spéciales et à des snipers de l'armée française en position au 6^{ème} étage de l'hôtel. En réalité, le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin avait expliqué sur *France 2* au lendemain de la fusillade, balayant la demande d'enquête du président Gbagbo sur le bombardement de Bouaké : « on ne tue pas des soldats français sans que la riposte soit immédiate. (...) On ne tue pas des soldats français impunément ».

Des tirs en rafales

Si la version officielle est contrainte d'évoluer, elle reste toujours éloignée de la réalité, attestée par différents témoignages, mais surtout par les images tournées sur place (celles de Canal+ et celles des télévisions ivoiriennes). Le journaliste Paul Moreira les commente dans son livre *Les Nouvelles censures* (Robert Laffont, 2007) : « À 15 heures, les manifestants sont à moins de deux mètres des blindés français. Certains jeunes s'amuse, par défi, à aller toucher le canon des chars. Ils sont acclamés. À la suite d'un mouvement de foule plus important que la caméra ne parvient pas à capter, l'ordre de tirer est donné. En une minute, les soldats français brûlent 2000 cartouches. De l'autre côté du dispositif, en surplomb

d'un bâtiment, les caméras de télévision ivoirienne filment la scène. Des soldats, bien campés sur leurs jambes, tirent en rafales. Certains au-dessus des têtes, d'autres à tir tendu, le fusil au niveau de la poitrine. Ils tirent sans même la protection de leurs véhicules blindés, qui sont rangés en rempart juste derrière eux... Apparemment les soldats savent qu'ils ne risquent pas de riposte. Quand les tirs cessent les caméras ivoiriennes continuent d'enregistrer : les victimes, la terre, la chair entamée par les balles, une main arrachée, les os brisés par le métal. "Qu'est-ce qu'on a fait à la France?", hurle un homme. Une image choque particulièrement : un corps sans tête. La boîte crânienne a explosé et la cervelle s'est répandue autour d'elle. Ça ne peut pas être une balle de fusil d'assaut FAMAS. Le calibre est trop mince. Un seul type de munitions est capable de faire autant de dégât : la 12,7 millimètres. De celles qui équipent certains fusils de snipers ». Les douilles de ces tireurs d'élite seront effectivement retrouvées dans les chambres de l'hôtel Ivoire après le départ des militaires. Dans la précipitation du départ, les militaires français ont aussi oublié à l'hôtel Ivoire un ordinateur, comprenant des fiches sur les personnalités civiles et militaires ivoiriennes ou françaises, recensant notamment celles qui seraient prêtes à participer ou à soutenir un coup d'État... (Canal+, 8/02/2005).

« Une défiance à notre armée »

Les autorités ivoiriennes parlent de 57 morts et 2200 blessés pour toute la durée des événements, ordre de grandeur corroboré par la Croix Rouge. « Oustrance et désinformation », selon la ministre de la Défense française. Le 30 novembre 2004, quelques heures avant la diffusion d'un reportage sur Canal+ qui montrera les images des fusillades françaises, les autorités françaises admettent une « vingtaine d'Ivoiriens civils et militaires » tués et plaident « la légitime défense élargie » face à des « foules armées » et dans une « situation insurrectionnelle » (*Libération*, 1/12/2004). Le terme d'« insurrection » paraît singulièrement inapproprié, les manifestants ne cherchant pas à renverser, mais au contraire à défendre le pouvoir ivoirien en place. À moins que l'ancienne métropole se considère toujours comme l'autorité légitime... Le même jour, la Ligue française des droits de l'homme (LDH) et la Fédération Internationale des Ligues des droits de l'homme (FIDH)

demandent à la France « de faire toute la lumière sur les raisons pour lesquelles ses forces d'intervention ont détruit l'ensemble des moyens militaires d'un pays souverain avec lequel elle n'est pas en guerre » et « d'ouvrir dans les plus brefs délais une enquête sur le comportement inadmissible de ses forces armées et de poursuivre les coupables de la sanglante répression menée à Abidjan », notamment par le biais d'une commission d'enquête parlementaire. Cette dernière sera refusée par Michèle Alliot-Marie avec un argument imparable : ce serait « une défiance à notre armée » !... Le colonel Destrebeau s'est pourtant déclaré prêt à témoigner devant une telle commission : « pour l'honneur de mes soldats, qui se sont remarquablement bien comportés devant l'Ivoire, et parce que nous sommes en démocratie » (Libération, 10/02/2004).



Peinture murale où le visage de Jacques Chirac se mêle à des figures disloquées de style cubiste (photo CC Christophe Becker). Abidjan, le "Guernica" de Chirac ?

Pour une enquête internationale

La FIDH demande aussi au Conseil de sécurité, dans un communiqué du 30/11/2004, « de saisir la Cour pénale internationale (CPI) sur l'ensemble des crimes perpétrés en Côte d'Ivoire depuis la tentative de coup d'Etat du 19 septembre 2002 » et « de mettre immédiatement en place une Commission internationale d'enquête indépendante chargée de faire la lumière sur l'ensemble des violences commises en Côte d'Ivoire depuis le 4 novembre [2004] ». Mais le Conseil de sécurité se contente bien entendu de couvrir l'action de la France. La menace de saisir la CPI

est un temps agitée par un conseiller du président Gbagbo et le président de l'Assemblée nationale ivoirienne, Mamadou Koulibaly, mais sans lendemain. Des rapports sont néanmoins publiés : celui d'Amnesty International, qui documente toutes les violences, y compris celles des militaires français, et celui d'une expertise balistique fournie par l'Afrique du Sud, tout aussi accablant. Ce n'est qu'en 2011, après les nouveaux affrontements consécutifs à la tenue d'élections bâclées et organisées alors que le nord du pays était toujours contrôlé par des chefs de guerre pro-Ouattara, que les

juges de la troisième chambre préliminaire de la CPI ont autorisé le Procureur à ouvrir une enquête sur les événements consécutifs à l'élection présidentielle ivoirienne de 2010. Mais les juges ont également demandé que leur soit transmise « toute information supplémentaire à sa disposition sur des crimes qui pourraient relever potentiellement de la compétence de la Cour et qui auraient été commis entre 2002 et 2010 ». Mais à ce jour, ni l'action des militaires français en 2004, ni même les crimes commis par les partisans d'Alassane Ouattara sous la rébellion de

Expertise sud-africaine et arrogance de l'Élysée

Dès le 9 décembre 2004, Thabo Mbeki arrive à Abidjan pour mener une médiation de l'Union africaine. En guise de geste de bonne volonté, il obtient de Laurent Gbagbo qu'Alassane Ouattara pourra se présenter à la prochaine élection présidentielle. Les deux présidents s'entendent et, dans le cadre d'une assistance fournie par l'État sud-africain, des experts effectuent une « enquête sur les fusillades survenues en Côte d'Ivoire en novembre 2004 ». Dès lors, la diplomatie française va torpiller la médiation de Mbeki. En janvier 2005, au cours d'une conférence de presse à Dakar avec son homologue sénégalais, Jacques Chirac critique vertement la médiation sud-africaine, concluant ironiquement qu'« il faut que Thabo Mbeki s'immerge dans l'Afrique de l'Ouest pour comprendre sa psychologie et son âme ». Quelques mois plus tard, tandis que la presse annonce la suspension de cette médiation, la présidence sud-africaine publie un communiqué (21/09/2005) qui dément « les articles, apparemment basés sur les agences de presse françaises, selon lesquels l'Union africaine et le Conseil de sécurité ont décidé de demander au président Mbeki d'arrêter la médiation de paix en Côte d'Ivoire. Il est clair qu'il y a des forces décidées à perpétuer la

déstabilisation de la région. Il est en effet regrettable qu'une part des médias français se soit prêtée à une telle campagne de désinformation ». L'Agence France Presse (AFP) répercute aussitôt le démenti, en omettant toutefois la mise en cause de la France et de ses organes de presse. Malgré tout, le rapport de l'enquête sud-africaine est rendu en janvier 2006 à la Côte d'Ivoire. Dans la foulée, la presse annonce (26/01/2006) la publication de mandats d'arrêt internationaux à l'encontre du général Poncet et du colonel Destrebeau. Entre temps, l'affaire Mahé a éclaté et Poncet a été démis de ses fonctions. Mais surtout, l'ambassadeur de France, André Janier, rencontre Laurent Gbagbo le 27 janvier. Il en ressort deux éléments qui ressemblent fort à un marchandage. Après un communiqué du gouvernement ivoirien, il n'est plus question de mandats d'arrêt internationaux mais tout au plus de commissions rogatoires. Ce qui ressemble fort à une contrepartie est annoncé par l'ambassadeur à la sortie de l'entrevue : malgré l'arrivée à échéance du mandat des députés ivoiriens et la déclaration du Groupe de travail international qui permet à la France d'exercer des pressions sur la Côte d'Ivoire, l'Assemblée nationale ivoirienne n'est pas dissoute.



Michèle Alliot-Marie (MAM) à l'Assemblée nationale en juillet 2009 (Photo CC Richard Ying / LePost.fr).

Dans un mémo de janvier 2010 destiné aux familles des soldats tués à Bouaké, Me Balan écrit : « je considère MAM comme la principale responsable du fait que le dossier piétine et que les coupables n'ont toujours pas été jugés ».

2002 à 2011, ne semblent susciter un intérêt débordant...

Une justice empêchée

En France, la justice a été officiellement saisie de l'affaire du bombardement de Bouaké dès le 10 novembre 2004, pour l'ouverture d'une enquête de flagrance, et les premières plaintes ont été enregistrées à partir du 1er décembre. A ce jour, plus d'une quarantaine de personnes se sont constituées partie civile. L'affaire relevait alors du Tribunal aux armées de Paris (TAP). Si les juges Brigitte Raynaud et Florence Michon font preuve d'une remarquable détermination pour parvenir à la vérité, le procureur et le ministère de la Défense se sont en revanche illustré par une politique d'obstruction systématique tout aussi remarquable. Le parquet du Tribunal aux armées de Paris s'est ainsi longtemps opposé à la demande d'un mandat d'arrêt contre les pilotes des Sukhoï au prétexte que leur identité ne serait pas avérée. Au moment de jeter l'éponge, la juge Raynaud écrivait à la ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie pour expliquer sa démission du TAP : « *Aucun concours spontané ne m'a été fourni par les services qui dépendent de votre autorité (...). Aucun renseignement ne m'a été fourni sur les raisons pour lesquelles les mercenaires et leurs complices, identifiés comme auteurs de ce crime avaient été libérés sur instruction ou avec le consentement des autorités françaises* ». Devant la caméra de France 3 (« Pièces à conviction », 2/3/2007), la juge ajoute « *On ne les retrouvera jamais. Ou peut-être morts* ». Alors qu'il s'agit d'une affaire dans laquelle les soldats français sont victimes et non accusés, la magistrate s'est aussi vu

systématiquement opposer le secret-défense sur les documents qu'elle souhaitait voir examinés. Seules quelques pièces parmi les moins sensibles ont été déclassifiées, et de manière partielle. Pour la première fois, le ministère a même refusé la déclassification d'un document contre l'avis favorable de la Commission consultative du secret de la défense nationale, qui doit systématiquement se prononcer sur une telle demande mais sans pouvoir de décision, qui reste entre les mains du ministre de la Défense. Les autorités françaises n'ont pas non plus donné suite aux commissions rogatoires adressées par des magistrats ivoiriens. Quant à Robert Montoya, fournisseur des mercenaires, il aurait, selon *La Lettre du continent* (31/08/2006), bénéficié de la promesse de l'Élysée de ne pas être inquiété par la justice pour « *vente illégale de matériel militaire soumis à autorisation* » en contrepartie de son silence dans cette affaire...

En 2011, le Tribunal aux armées ayant disparu, l'affaire a été confiée au Tribunal de grande instance de Paris. Aux dernières nouvelles, l'instruction est toujours en cours, dans les mains de la juge Sabine Khéris.

Enfin en novembre 2012, une plainte a été déposée par deux rescapés du bombardement de Bouaké contre Michèle Alliot-Marie pour « *faux témoignage sous serment* » et « *complicité d'assassinat* » devant la commission des requêtes de la Cour de justice de la République, juridiction politico-judiciaire, composée très majoritairement de parlementaires, devant laquelle sont jugés (et généralement blanchis) les ministres pour des faits survenus pendant l'exercice de leurs fonctions. Mais en avril 2013, en dépit des mensonges à répétition de

Michèle Alliot-Marie, la plainte a été classée sans suite...

Règlements à l'amiable

Début 2010, le cabinet d'avocats canadien Heenan Blaikie, agissant au nom de l'État ivoirien (alors encore présidé par Gbagbo) et des victimes de l'hôtel Ivoire, avait transmis à l'Élysée une proposition de règlement amiable. Elle avait été transmise à Alliot-Marie, devenue Garde des sceaux. Quelques mois plus tard, il était question de mettre sur pied un comité franco-ivoirien ad hoc. Mais depuis la crise de 2010, l'éviction de Gbagbo et l'installation d'Alassane Ouattara, le dossier semble tombé aux oubliettes. Ainsi, malgré les demandes ivoiriennes, malgré les demandes des organisations de défense des droits humains (FIDH, LDH et Amnesty International), malgré quatre demandes de commission d'enquête parlementaire (deux ont été déposées le 01/12/2004, les deux autres les 26/10/2005 et 12/07/2011), les autorités françaises sont finalement restées sourdes aux demandes d'éclaircissements sur l'intervention française en Côte d'Ivoire. En juillet dernier, après la visite officielle du président français en Côte d'Ivoire, *la Lettre du Continent* note, parmi « *les dossiers que Hollande a zappés* », la mort des neuf soldats français à Bouaké, dont on « *commémorera le 6 novembre le 10^e anniversaire* » et fait passer un message intrigant : « *Selon nos sources, François Hollande serait disposé à étudier toute demande émanant des familles de ces soldats [morts à Bouaké], voire de leur avocat Jean Balan* ». On ignore la suite.

Dossier réalisé par
Raphaël Granvaud et David Mauger

TOULOUSE ET LE GÉNOCIDE DES TUTSI

Hommage à reculons aux victimes

Le 27 septembre 2014, la Mairie de Toulouse rendait enfin hommage, du bout des lèvres, aux victimes du génocide des Tutsi du Rwanda de 1994.

Le 12 avril dernier, alors que se commémorait partout dans le monde les 20 ans du génocide des Tutsi du Rwanda, devait être inaugurée à Toulouse une stèle à la mémoire des victimes, la cinquième en France. La création de ce lieu de mémoire avait été obtenue par l'association de la Diaspora Rwandaise de Toulouse après plusieurs années de démarches.

Mais Jean-Luc Moudenc, le maire nouvellement élu, a annulé la cérémonie quelques jours avant la date prévue, suite aux déclarations du président rwandais Paul Kagame accusant la France de s'être rendue complice du génocide. Il a signifié aux membres de la Diaspora Rwandaise de Toulouse qu'il souhaitait que la cérémonie se déroule « dans un climat apaisé », mélangeant allègrement affaires diplomatiques et besoin de recueillement en punissant les rescapés du génocide résidant à Toulouse pour les déclarations du président rwandais. Cette décision, écho de la position gouvernementale, faisait en outre abstraction totale des éléments accumulés depuis 20 ans établissant un soutien continu de la France au régime génocidaire.

Porte ouverte au négationnisme

Cette attitude est d'autant plus infâme qu'au moment même de la reculade de M. Moudenc, une salle municipale était mise à disposition pour un colloque intitulé « Rwanda, génocide de 1994 : 20 ans après », avec des intervenants dont le point de vue négationniste est bien connu¹ et – cerise sur le gâteau – en présence de Marcel Bivugabagabo, lieutenant-colonel des Forces Armées Rwandaises pendant le génocide et visé par un mandat d'arrêt international pour génocide et crimes contre l'humanité...

En parallèle de l'association de la Diaspora Rwandaise, le groupe local de Survie en Midi-Pyrénées a alors interpellé la Mairie, alertant sur ce traitement différencié et demandant qu'une nouvelle date soit fixée dans le cadre des commémorations officielles, afin de permettre aux rescapés rwandais et à leurs familles d'honorer la mémoire des disparus en même temps que l'ensemble de leur peuple. Sans aucune réponse.

On ne négocie pas l'Histoire !

La Mairie a tout bonnement attendu la fin des commémorations officielles pour choisir unilatéralement une nouvelle date... avant d'annuler une deuxième fois, à une semaine de la cérémonie ! Les raisons avancées, cette fois ? L'association des Rwandais de Toulouse s'était manifestée, réclamant que la stèle concerne toutes les victimes de la « tragédie rwandaise » et prédisant des troubles entre les deux communautés rwandaises de la ville si ça n'était pas le cas. Cette rhétorique est un des fers de lance du discours négationniste, qui voudrait faire croire qu'il s'est agi d'affrontements entre deux camps armés, et non pas de l'éradication systématique d'une population ciblée en sa qualité de Tutsi.

Devant l'ignorance de la Mairie, préférant « créer un consensus », « amener à la réconciliation », les associations de rescapés ont dû batailler à nouveau, réexpliquer les faits, réaffirmer qu'« on ne négocie pas l'Histoire ! » Les élus ont cédé, mais entre la main-mise sur les invitations qui à quelques jours de la cérémonie n'avaient toujours pas été envoyées, l'absence de communication, la volonté de limiter la prise de parole par les associations... tout semblait être fait pour que cette cérémonie soit un non-événement.

Ce sont malgré tout quelques 200 personnes qui se sont rassemblées le samedi 27 septembre, pour commémorer l'assassinat de près d'un million de Tutsi rwandais d'avril à juillet 1994.

Deux poids, deux mesures

M. Moudenc n'a pas daigné faire le déplacement. Dans le discours laconique relayé par son conseiller M. Aviv Zonabend, le mot « Tutsi » n'a jamais été prononcé. Il a été dit en revanche qu'à l'heure actuelle sévissait « la barbarie, en d'autres lieux, selon d'autres critères, mais avec la même violence ». Le même conseiller associait plus tard au micro de France 3 (19/20, Édition régionale du 27/09) le génocide des Tutsi aux persécutions des chrétiens d'Orient. Or il n'y a pas, en ce moment, de génocide. Les propos des responsables de la Mairie de Toulouse tendent ainsi à minimiser la gravité et la spécificité de ce crime. Si ces messieurs tiennent, comme ils le disent,

au « devoir de mémoire », ils devraient peut-être commencer par se souvenir de qui sont les victimes...

Et puisque MM. Moudenc et Zonabend ont tous deux fait le parallèle avec l'extermination des Juifs, permettons nous un instant de filer la métaphore : parlerait-on de la Shoah sans parler des Juifs ? Exhorterait-on les survivants des camps de concentration à partager un mémorial avec les bourreaux nazis tués au combat ? Devrait-on supprimer les lieux de mémoire de la Shoah si un responsable israélien dénonçait aujourd'hui la collaboration de la France avec le régime nazi ? Qui oserait défendre l'honneur de la patrie, plutôt que la recherche de la vérité, en ce qui concerne la collaboration ?

Mise au point

Heureusement, les intervenants rwandais, Mme Jeanne Uwimbabazi de l'association de la Diaspora Rwandaise de Toulouse, M. Alain Ngirinshuti vice-président d'Ibuka France et M. Jacques Kabale, ambassadeur du Rwanda en France, ont sans détour rappelé les fondamentaux.

Que le génocide de 1994, c'est celui des Tutsi. Qu'il est reconnu par l'ONU, le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR) et la Justice française depuis le procès Simbikangwa en mars dernier (cf. *Billets* n°234, avril 2014). Qu'il a été préparé, minutieusement, et commis par un état raciste et criminel soutenu par la France de Mitterrand. Que la Justice traîne : les responsables, au Rwanda comme en France, doivent être jugés, ou au besoin extradés vers le Rwanda. Et que le rôle de cette stèle, c'est aussi de faire rempart au négationnisme, à la banalisation, à l'oubli.

Dans la reconnaissance d'un génocide, il n'y a pas de demi-mesure. L'ignorance ne saurait être une excuse.

R.L.

1. Madeleine Raffin, à la tête de l'association France Turquoise et des Amis de Gikongoro, apôtre de la thèse du « double génocide » ; Jean-Marie Vianney Ndagijimana, ambassadeur en France de 1990 à 1994 pour le gouvernement génocidaire, il cherche à rendre les victimes responsables de leur propre élimination comme en témoigne le titre de son livre : *Paul Kagame a sacrifié les Tutsi*.

MOBILISATIONS

Forum social au Sénégal rebelle

Le Forum Social Africain (FSA) s'est tenu à Dakar du 15 au 19 octobre, sur le thème des « crises, guerres et interventions militaires extérieures pour le contrôle des ressources ». Plusieurs militant-e-s de Survie y ont assisté. Si la thématique affichée n'a finalement que peu été traitée par les différentes activités du forum, les échanges que nous y avons eu démontrent un vif intérêt des personnes présentes pour les questions de domination française en Afrique sur les plans militaire, économique ou culturel..

Cette édition du FSA n'a pas échappé aux critiques désormais habituelles faites aux forums sociaux : une organisation chaotique, une sur-représentation de grosses ONG du Nord, une place centrale de certaines « personnalités » de l'altermondialisme. Un participant que nous avons interrogé a déploré un « décalage entre les thèmes du forum et les préoccupations populaires ». Les ateliers inscrits au programme portaient, pour la plupart, sur les accaparements de terre ou d'eau, les Accords de partenariat économique (APE)¹ ou les migrations. Trois ateliers se sont tenus autour de différents aspects de l'héritage du burkinabè Thomas Sankara. Mais si le contrôle de certaines ressources a effectivement été abordé dans les ateliers, rien ou presque² ne concernait les interventions militaires étrangères sur le continent.

Le franc CFA, un problème d'actualité

Plusieurs intellectuels sénégalais, dont Demba Moussa Dembélé, ont cependant dénoncé la domination post-coloniale de la France via la monnaie lors d'une table ronde sur l'avenir de la Zone franc. Pour les intervenants de cet atelier, les pays africains concernés ne sont pas indépendants tant que le franc CFA confisque la souveraineté monétaire des États.

Selon eux, le problème de la Zone franc se repose actuellement de manière aiguë. D'une part, en effet, plusieurs déclarations récentes (du président ivoirien Alassane Ouattara notamment) appellent à une nouvelle dévaluation de la monnaie, laquelle profiterait probablement à certains exportateurs de la zone, leurs marchandises étant plus compétitives, mais pas aux peuples, dont le pouvoir d'achat diminuerait encore vis à vis des nombreux produits importés. D'autre part, au 1^{er} janvier 2015 doit être mis en place le Tarif extérieur commun dans la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (TEC-CEDEAO). Cette uniformisation des barrières

douanières, déjà effective pour les pays d'Afrique de l'Ouest qui utilisent le franc CFA, va probablement les défavoriser. En effet, leur monnaie étant arrimée à l'euro, fort, le coût de production des marchandises y est plus élevé que dans les autres pays de la région. Avec le TEC-CEDEAO, les États de la Zone franc CFA ne pourront désormais plus protéger leurs pays par des barrières douanières distinctes de pays voisins où les coûts de production, non liés à l'euro, sont moins élevés.

Les participants à l'atelier ont donc réaffirmé la nécessité de sortir leurs pays de cette monnaie coloniale et appelé à une mobilisation sur ce thème lors du contre-sommet de la Francophonie, en novembre.

Grogne contre les entreprises françaises

Les échanges que nous avons pu avoir dans les couloirs du forum ou dans les rues de Dakar montrent un agacement partagé des Sénégalais-es contre les pratiques des entreprises françaises. En septembre dernier, c'est l'entente entre Eiffage, Total et Orange autour de l'autoroute à péage qui provoquait la colère³. Sans appel d'offres, Eiffage a confié à Total le monopole des stations-service sur l'autoroute de Dakar et conclu avec un Orange un accord permettant aux automobilistes de recourir aux services de paiement par téléphone aux péages. Plus globalement, sur l'ensemble du territoire sénégalais, Orange offre à ses clients une recharge de 10% du montant des transactions effectuées dans les stations Total via sa solution de paiement Orange Money. Les autres enseignes pétrolières sénégalaises s'insurgent contre cette entente car dans un contexte où le prix du carburant est fixé par l'État, elle crée un avantage compétitif là où il ne devrait pas y en avoir⁴. Ainsi, les entreprises françaises au Sénégal collaborent pour renforcer leur emprise sur des marchés qu'elles dominent déjà grandement.

Par ailleurs, nous avons appris dans nos discussions que le Sénégal interdit parfois

les importations de sucre lorsque les besoins sont couverts par la production du deuxième employeur du pays, la Compagnie sucrière sénégalaise. Cette protection profite, certes, à l'emploi dans le pays, mais aussi au propriétaire français (vivant en Suisse) Jean-Claude Mimran⁵. Des ouvriers de cette compagnie, que nous avons rencontrés à Dakar, déplorent les conditions de travail dans l'entreprise, qui a largement recours aux contrats journaliers.

Un jeune participant marocain au forum dénonce, lui aussi, « la domination française sur une grande partie de l'économie » de son pays. Il est engagé dans la campagne « Stop TGV », qui dénonce le projet ferroviaire au Maroc, pour le profit des constructeurs français, mais où les sommes englouties n'iront pas au développement de structures d'éducation ou de santé qui manquent cruellement⁶.

Que fait encore l'armée française au Sénégal ?

Les entretiens que nous avons menés montrent aussi un vif intérêt pour la question des interventions militaires françaises en Afrique, thème affiché mais délaissé du forum social. Seul M. Diouf, représentant les jeunes dans l'organisation du forum, épuisé par le travail mené avant le début de l'événement, a mentionné au micro de la plénière d'ouverture les anciens colonisateurs, qui ont « assez commis de barbarie envers l'Afrique », et qui « à chaque époque, essayent de réadapter les choses pour pouvoir exploiter » les peuples africains.

À de très rares exceptions, l'ensemble des personnes que nous avons rencontrées considèrent que, si certaines interventions militaires étrangères ont pu parfois contribuer à l'apaisement, elles ne sont jamais désintéressées. Un jeune étudiant, déplorant l'incapacité de l'Union africaine à résoudre les crises, dénonce « les puissances, qui profitent de cette situation pour jouer le rôle de pompier », et ajoute : « mais nous savons tous les

arrières-pensées de ces interventions : asseoir leur hégémonie et continuer à exploiter nos ressources ! »

Si beaucoup rappellent que la « coopération des peuples » est la bienvenue, la présence militaire française en Afrique est l'objet d'une certaine hostilité. Pour un jeune journaliste sénégalais, « il n'y a pas encore d'indépendance tant que nous ne contrôlons pas nos territoires » et que les bases et militaires français sont omniprésents « de Djibouti au Sénégal », « c'est probablement un positionnement stratégique pour continuer à faire partie de ceux qui décident de la politique mondiale ». Déçus par le président Macky Sall, nombreux considèrent même comme un résistant à la présence militaire française son prédécesseur Abdoulaye Wade, qui affirmait avoir obtenu la réduction du dispositif au Sénégal. A Dakar, où l'habitat est dense, l'occupation d'hectares par l'armée française passe mal. Un jeune journaliste sénégalais rappelle par exemple que la Cité Claudel, promise aux étudiants et enseignants de l'Université Cheikh Anta Diop, est toujours occupée par les militaires français. « Aujourd'hui, les avions militaires français survolent Dakar, il y a quelques années, avec Wade, ça avait cessé » (effectivement, avec l'opération Serval au Mali, l'activité militaire française s'est intensifiée au Sénégal). Un jeune Sénégalais du réseau Activista d'Actionaid s'empare franchement sur les soldats français au Sénégal : « ils doivent partir, nous n'avons pas besoin de leur présence ici ! », « ils nous utilisent (...) puis ils volent nos ressources », « nous demandons plus de respect ! ».

Culture rebelle

Un des participants, plus âgé, invoque la mémoire du combat de Lat Dior, pour expliquer son rejet de la présence militaire française. Car dans le pays de Senghor, souvent présenté comme acquis à la culture française, les figures de la résistance à la colonisation sont pourtant omniprésentes.

Ainsi, Lat Dior, représenté via son cheval sur tous les taxis collectifs (cf. illustration), est un héros national. Il est connu pour avoir tenu tête militairement au capitaine français Faidherbe, alors chargé de la « conquête et pacification » du Sénégal. On trouve aussi des peintures de Cheikh Amadou Bamba, ou les slogans « Bamba partout, Bamba merci ! » sur tous les murs de Dakar. Ce fondateur de la confrérie mouride, que les colonisateurs



Cheikh Amadou Bamba. A droite, le cheval de Lat Dior peint sur un taxi, photo CC Mathieu Lopes

considéraient comme une menace à leur autorité fut déporté par la France au Gabon d'abord, pendant plus de 7 ans, puis en Mauritanie. C'est en son hommage que sa ville, Touba, a donné son nom au café qu'on boit partout au Sénégal.

La question de l'émancipation linguistique est aussi revenue dans de nombreux échanges. Le français, au-delà de l'empreinte coloniale, est un point de cristallisation des inégalités dans le pays. En effet, la totalité des enseignements scolaires se fait en français, qui est toujours la langue de l'administration. Le français représente un obstacle considérable à l'ascension sociale dans un pays où tout le monde ne maîtrise pas cette langue. Certains militent pour que le wolof, bien plus répandu, devienne la langue officielle.

Y'en a encore marre

Grand absent du FSA, le mouvement de jeunesse *Y'en a marre* a été à la pointe de la contestation contre le président Abdoulaye Wade, qui a tenté de se maintenir pour un troisième mandat en 2012. Grâce à une forte mobilisation populaire et à la coalition de l'ensemble de l'opposition, c'est finalement Macky Sall qui s'est installé à la présidence. Le mouvement *Y'en a marre* avait alors pu être critiqué pour s'être limité à cette revendication du départ de Wade, pour avoir reçu le président Obama ou le chef de la diplomatie française Laurent Fabius : certains voyaient déjà le mouvement s'institutionnaliser et craignaient qu'il prenne goût à fréquenter les puissants.

Mais comme le relève Ndongo Samba Sylla, de la Fondation Rosa Luxembourg, qui a coordonné le livre *Les mouvements sociaux en Afrique de l'Ouest*⁷, *Y'en a marre* semble renouer avec les préoccupations populaires et une certaine radicalité. Le dernier tube du groupe Keur-Gui, membres éminents de *Y'en a*

marre, s'intitule Diogoufi (« rien n'a changé » en wolof) et dénonce les promesses non réalisées de Macky Sall. Le titre a été mis en avant par le groupe pour la promotion de son dernier album⁸ et semble avoir fortement déplu aux sponsors de leurs différents concerts, dont plusieurs ont été annulés ces derniers mois. Signe que la parole des rappers de *Y'en a marre* dérange à nouveau le pouvoir au Sénégal.

Le mouvement a d'ailleurs rejoint le collectif « Non aux APE », regroupant de nombreuses franges de la société civile, et ses figures portent désormais haut et fort la revendication du rejet de ces accords par Macky Sall. Les APE sont fortement contestés au Sénégal, dénoncés lors du forum comme la « dernière adaptation des occidentaux » pour dominer le continent. C'est d'ailleurs sur cette revendication que le FSA a finalement pu rejoindre les mobilisations en cours au Sénégal, puisqu'il s'est clôturé sur un rassemblement contre les APE dans les rues de Dakar.

Mathieu Lopes

1. Cf. *Billets* n°233, mars 2014 et l'appel « Il faut refuser les accords APE » relayé sur survie.org
2. A l'exception notable du film présenté par Aziz Fall, *AFRICOM Go Home, Bases Étrangères Hors d'Afrique*, particulièrement confus et aux relents complotistes.
3. Voir notamment « Senac, Total et Orange, des entreprises françaises, se liguent pour dominer l'économie » sur times24.info, 16/09/2014
4. « Partenariat Orange Money-Total : Orange Money offre un avantage concurrentiel déloyal à Total Sénégal », *le Quotidien*, avril 2014
5. « Jean-Claude Mimran, un "Monsieur sucre" un peu trop gourmand », *Huffington Post*, 29/06/2012
6. Voir le site de la campagne www.stoptgv.com
7. Co-édition L'Harmattan et Fondation Rosa Luxembourg, mai 2014.
8. « Encyclopédie »

En bref

Péril jaune et chiffon rouge

Agnès Stienne, artiste et cartographe a réalisé des cartes permettant de visualiser l'importance relative des intérêts de différents pays en matière d'accaparement de terres en Afrique, à partir de diverses données disponibles officielles ou collectées par des ONG (résultat sur <http://visionscarto.net/accaparement-chine-inde-etats-unis>). Et de constater que, « *contrairement à ce qu'on croit, ce n'est pas en Afrique que les Chinois investissent le plus* », que les intérêts indiens sont assez significatifs, mais que ce sont ceux des firmes états-uniennes qui sont le plus « *vertigineux* », avec plus de 10 millions d'hectares de terres dont un tiers par le secteur de la finance.

Indécence sélective

« *Des dizaines de députés PS demandent l'exclusion de Gérard Filoche* », membre du bureau national du Parti socialiste (*Le Monde*, 21/10). Son crime ? Avoir salué la mort de Margerie, l'ex-PDG de Total par un tweet jugé par beaucoup comme « *indécent* » : « *De Margerie est mort. famille taittinger en deuil. Les grands féodaux sont touchés. Ils sont fragiles. Le successeur nous volera-t-il moins ?* » Toujours selon *Le Monde*, le Premier ministre, qui était « *un ami personnel* » de M. de Margerie, a lancé à la tribune : « *Ceux qui ont des mots qu'on ne peut pas prononcer face à un mort ne méritent*

pas d'être dans ma formation politique ». L'indignation très sélective des élus du PS (Qui se soucie des morts dus à la pollution de Total au Nigéria par exemple ? ou de ceux qui sont victimes de la collusion de la première firme pétrolière d'Afrique avec un certain nombre de dictateurs ?) trahit surtout le rapport que ces derniers entretiennent désormais avec les milieux d'affaires. Quant au tweet de Filoche, il pêche surtout par naïveté. Non, la mort d'un seul homme, fut-il le principal dirigeant, ne suffira pas à fragiliser un système de prédation, et non, cela ne suffira pas à empêcher que Total vole les richesses africaines et le contribuable français...

Révisionnisme

Dans sa dernière série « *Archive d'Afrique* » consacrée aux « *grands hommes* » de l'Afrique, le journaliste de RFI dresse un étrange portrait du général putschiste nigérien Ibrahim Barré Maïnassara, qui avait pris le pouvoir en 1996 à la faveur d'un blocage institutionnel. Honnête, travailleur, soucieux des plus démunis... le journaliste ne tarit pas d'éloges sur celui qui a pourtant pratiqué plusieurs hold-up électoraux et réprimé les mobilisations de tous ceux, majoritaires, qui ne se résignaient pas à la confiscation de la démocratie. Pas un mot non plus sur les manœuvres de la diplomatie française pour faire avaliser la prise de pouvoir de ce « *protégé de Foccart, affilié à la*

Grande Loge nationale de France (GLNF) » (loge maçonnique très prisée des chefs d'Etat français), qui « *a commandé la Garde présidentielle sous l'ex-dictature militaire* » et « *était en contact étroit avec l'État-major français. Ancien attaché militaire à Paris, il venait d'y achever un stage au Collège interarmes de défense* » avant de prendre le pouvoir par un coup d'Etat (F.X. Verschave, *Noir Silence*, p. 320)...

Contagion

Après la chute de Blaise Compaoré, certains ne dorment plus tranquille, dans leur palais. Qui sera le prochain ?



Soutenez-nous : abonnez-vous !

Billets d'Afrique et d'ailleurs

Édité par Survie, 107 Bd de Magenta - 75010 Paris. Tél. : 01 44 61 03 25
11 numéros par an pour tout savoir sur la face cachée de la politique de la France sur le continent africain et les jeux troubles de la « *Françafrique* ». Au long de ses 12 pages, **Billets d'Afrique** décortique ainsi les principaux faits de l'actualité franco-africaine pour en proposer une analyse critique originale.

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal: _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

• France : 25 € (faibles revenus: 20 €) • Etranger et DOM-TOM : 30 €

• Soutien : libre, soit _____

Modalités de paiement :

• Chèque bancaire ou postal à l'ordre de Survie

• Virement bancaire (IBAN : FR76 4255 9000 0321 0217 7520 939, au Crédit

Coopératif) : préciser l'objet sur l'ordre de virement

Vous pouvez également payer en douze échéances, ou par trimestre grâce au prélèvement automatique. Nous contacter.

Plus d'information sur <http://survie.org> ou à contact@survie.org

Bulletin fondé par François-Xavier Verschave
Directrice de la publication: Odile Biyidi Awala.
Directeurs de la rédaction:
Thomas Noirrot et Mathieu Lopes
Comité de rédaction: S. Courtoux, R. De Benito,
R. Granvaud, D. Mauger, O. Tobner, F. Tarrit, Y. Thomas
Ont participé à ce numéro : J. Poirson, B. Jaffré,
P. Tétillon, R.L.
Illustrations : J. Beurk
Photos (licence Creative Commons) : Mathieu
Lopes, Christophe Becker, Richard Ying / LePost.fr,
Mikaël Aurelio Douilson Alberca

Association Survie
107, Bd de Magenta, F75010 Paris
Tél. (+33) 1 44 61 03 25
<http://survie.org> et twitter.com/survie
Commission paritaire n° 0216G87632
Dépôt légal : juillet 2014 - ISSN 2115- 6336
Imprimé par Imprimerie 3 A
7, rue Marie Pia - 91 480 Quincy-sous-Sénart

Contact de la rédaction :
billetsdafrique@survie.org